

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 20 Novembre 2023 à la mairie sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, suite à une convocation en date du 14 novembre 2023.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. BERTHOMIER Laurence, CHERRASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean Paul, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, TAUBAN Borine.

**Etaient absents excusés :**

Mme ANGLARES Annick donné son pouvoir à Mme JACQUARD Marie-Thérèse

Mme MARCADIER Isabelle a donné son pouvoir à Mme JOLY Catherine

Mme RAY PEROT Agnès a donné son pouvoir à M. JOUBERT Jean-Paul

Mme SORUS Monique a donné son pouvoir à Mme BERTHOMIER Laurence

**Était absent non excusé :**

M. TRION Serge

**Secrétaire de séance :** Mme JOLY Catherine

La séance du conseil municipal débute à 19h30

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour quatre délibérations :

- Révision des tarifs,
- Avis simple sur le projet agrivoltaïque permis « SAS CAS de Trévol »,
- Assemblia : rétrocession des espaces publics
- Achat d'une armoire pour l'espace cuisine de l'école.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rajout de ces points à l'ordre du jour.

**1. Délibération avis projet agrivoltaïque de Trévol :**

Le projet présenté en 2021 au conseil municipal incluait 27 parcelles sur 67 hectares sur le lieu-dit « les taillandiers » sans études préalables. Les élus avaient donné un avis favorable pour que les études soient réalisées, sans autre engagement. Un permis a été déposé en mairie le 12 octobre dernier avec les études nécessaires. Le conseil municipal doit donner un avis simple sur ce dossier.

Le retour de ce projet concernant la mairie est le suivant :

- Enjeux environnementaux : voisinage, impact paysager, biodiversités, agricole, émissions de gaz évitées et générées ;
- Parc agrivoltaïque beaucoup trop grand en surface. Le conseil municipal demande que la surface soit diminuée au moins de moitié, en enlevant les parcelles AV83, AV82, AV 133, AV

76, AV 37, AV 36, AV 35, AV 34, AV 39, AV 61, AV 62. Le parc le long de la route de Dornes est trop important ;

- Pour l'habitat : parc agrivoltaïque beaucoup trop près des habitations du hameau des Taillandiers et de Beausoleil d'où la demande d'enlever les parcelles ci-dessus. C'est rédhibitoire. Le conseil municipal tient à préserver la qualité de vie des habitants et souhaite que la valeur financière du foncier bâti soit respectée ;
- La traduction de la démarche d'intégration paysagère dans le cadre de la planification se trouve à l'article L-151-11 CU. Cet article prévoit que les constructions et installations en zone A ou N ne doivent pas porter atteinte aux paysages et doivent respecter la sauvegarde des espaces naturelles ;
- Pour les zones humides : approfondir les mesures compensatoires de ce projet, comment sont gérées les zones humides qui sont importantes et protégées par le PLU ;
- Pour les émissions de gaz évitées et générées, attention à celles-ci ;
- Pour la faune : les haies sont des habitats de vie et de reproduction particulièrement riches. Le projet détruira ces habitats naturels et la continuité écologique pour de nombreuses espèces sensibles. Dans le nouveau PLU, dans le dossier PPAD, le conseil municipal a apporté toute son attention sur le respect paysager en se positionnant contre l'arrachage des haies ou alors avec obligation de replanter ensuite. Cette obligation devra être appliquée sur ce projet ;
- Pour le paysage : la vue sur le parc avec aucun écran de végétation entre le parc agrivoltaïque et son pourtour par endroit est inadmissible. Le conseil municipal demande à ce parc soit entièrement entouré de haies, donc dissimulé à la vue de tous, et ceci en toutes saisons, d'où l'importance de bien choisir les essences des plantations afin que l'insertion paysagère dans l'étude d'impact pour la commune soit totale ;
- Un chemin rural appartenant à la commune est inscrit au PDIPR longe le parc agrivoltaïque. Le conseil municipal exige que ce chemin rural reste totalement libre d'accès, de circulation, sans entrave ni stationnement et sous la responsabilité de la commune ;
- Pour apprécier la compatibilité de ce projet au sol avec l'activité agricole, il faut tenir compte de la valeur productive des sols agricoles dans l'examen du choix d'implantation du projet ainsi que sa production estimée. Le conseil municipal souhaite que lui soit fourni les caractéristiques agricoles précises des terres concernées avec leur potentiel agronomique.
- Le conseil municipal souhaite obtenir la garantie totale de l'entretien de ce parc agrivoltaïque. Au cas où VALECO ne serait plus en situation ou capacité de garantir la maintenance du parc, que se passerait-il ?
- Parc agrivoltaïque situé en face d'une propriété agricole AB de 30 hectares, respectant scrupuleusement les obligations environnementales, paysagères, respect des haies, plantations de nouvelles haies, utilisation de la traction animale avec ânes et chevaux pour les travaux agricoles ainsi que les principes de permaculture. C'est un refuge pour de nombreux animaux.
- Raccordement au poste source d'Yzeure : nous savons tous que ce poste est saturé. ENNEDIS a mis en place une étude pour la création d'un nouveau poste source qui demande plusieurs années de travail. Comment se positionne ce projet si Yzeure ne peut le raccorder ?
- Passage de la conduite de gaz en plein parc agrivoltaïque.

A l'unanimité le conseil municipal émet un vote défavorable sur le projet tel qu'il est présenté.

## **2. Délibération approbation PLU :**

Ce dossier a été préalablement présenté à la commission urbanisme.

Le conseil approuve Le nouveau PLU à l'unanimité.

### **3. Délibération réseau basse tension ZAC tranche 3 :**

SDE 03 a réalisé la pose et le branchement pour les montants suivants :

22 900 € à la charge d'Assemblia

11 400 € restant à notre charge

Le conseil approuve à l'unanimité la part communale.

### **4. Délibération décisions modificatives :**

- Programme PLU

Il reste sur ce programme 2 630 € 68 à dépenser.

La commune doit encore :

- le commissaire pour un montant de 2 648 €,
- OXYRIA pour 1 572 €

soit 4 220 € 60.

Un dépassement de 1 590 € qui seront pris dans la ligne du budget en « dépenses imprévues ».

- Stade municipal :

La mairie a acheté du sable qui manquait pour la réalisation des travaux pour un montant de 1 050 €.

Ce montant passera dans la ligne du budget « dépenses imprévues ».

Le conseil approuve à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

### **5. Délibération ONF :**

L'ONF prépare la coupe de 2024, et a réalisé le marquage. Les parcelles concernées sont les n° 21 et 22. Ce qui correspondra à l'affouage pour 2024-2025.

Le conseil approuve à l'unanimité l'Etat d'Assiette des coupes, demande à l'ONF d'inscrire celles-ci, précise leur mode de commercialisation et donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **6. Délibération SPA :**

Mme le Maire expose au conseil municipal les dispositions proposées dans la nouvelle convention, qui fixe le tarif fourrière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui sera de 1.10 € par habitant (contre 1 € en 2023).

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les termes et autorisent Mme le Maire à signer ladite convention.

### **7. Délibération participation 4L TROPHY :**

Le conseil approuve à l'unanimité de subventionner M. Berthomier Clément à hauteur de 100 € pour son projet.

### 8. Délibération nominative de voie :

Le conseil approuve à l'unanimité le nom de la « route de chantalouette » lorsque les travaux du barreau de Trévol seront finis. Cette route partira du lieudit « La Vieille Poste » au rond-point Chantalouette.

### 9. Délibération révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Le conseil à approuve à l'unanimité les tarifs suivants qui changent :

	RESTAURANT		GARDERIE			
	enfant	adulte	occasionnel	forfait 1 enfant	forfait 2 enfants	forfait 3 enfants
<b>TARIFS 2024</b>	3,00 €	6,80 €	5,50 €	42,00 €	61,00 €	73,00 €

### DROIT DE CHASSE

<b>TARIFS 2024</b>	980,00 €
--------------------	----------

### CIMETIERE

	frais d'exhumation pour transfert autre commune	exhumation et réinhumation	caveau provisoire la journée avec durée maximale de 15 jours	cavurne provisoire la journée avec durée maximale de 15 jours
<b>TARIFS 2024</b>	70,00 €	85,00 €	5,00 €	5,00 €

	CONCESSIONS CINQUANTENAIRES		ESPACES FUNERAIRES			
	pleine terre ou caveau	caveau 3 ou 4 corps	15 ans	30 ans	droit d'usage cases	droit d'usage cavurnes
<b>TARIFS 2024</b>	280,00 €	415,00 €	20,00 €	35,00 €	860,00 €	650,00 €

SALLE DES 3 VALLEES										
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	RESIDENTS		NON RESIDENTS		CHAUFFAGE (sur demande)		CAUTION		
	Location par manifestation	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	Salle	Ménage	Vaisselle
<b>2024</b>	<b>110,00 €</b>	<b>180,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>440,00 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

SALLE DE LA CHAPELLE										
ASSOCIATIONS COMMUNALES	RESIDENTS		NON RESIDENTS		CHAUFFAGE (sur demande)		CAUTION			
	Location par manifestation	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	Salle	Ménage	Vaisselle
2024	GRATUITE	90,00 €	150,00 €	130,00 €	200,00 €	35,00 €	50,00 €	500,00 €	150,00 €	150,00 €

SALLE DU FOUR A CHAUX										
ASSOCIATIONS COMMUNALES	RESIDENTS		NON RESIDENTS		CHAUFFAGE		CAUTION			
	Location par manifestation	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	Salle	Ménage	Vaisselle
2024	50,00 €	110,00 €	150,00 €	180,00 €	240,00 €	50,00 €	80,00 €	500,00 €	250,00 €	150,00 €

#### **10. Délibération Assemblia rétrocession des espaces publics :**

Le conseil approuve à l'unanimité la rétrocession à 1 € des 11 parcelles soit 7 581 m2 des tranches 1 et 2 de la ZAC.

#### **11. Délibération achat armoire pour la cuisine de l'école :**

Le conseil approuve à l'unanimité l'achat d'une armoire en métal pour ranger les produits ménagers.

Le montant de cet investissement est de 429,00 € HT soit 529,58 € TTC.

Les achats de divers plantes et arbustes ont été fait pour planter à l'école, un groupe de travail est composé pour voir les emplacements.

#### **12. Questions diverses :**

Madame aborde les différents sujets :

- Bar Restaurant :

Le 1<sup>er</sup> projet présenté pour un montant total de 733 500 € a été refusé par le conseil municipal.

La 2<sup>ème</sup> proposition pour un montant de 557 500€ a été étudié et revu par le conseil municipal avec des changements pour améliorer ce coût d'investissement. Ce nouveau projet se monterait à 550 000€. Le conseil attend le nouvel APD.

La commune n'a pas encore toutes les réponses pour les demandes de subventions.

- Boulangerie

Bientôt l'appel à candidature va être lancé et le résultat définira le projet.

## INTERVENTION DES AJOINTS :

Jean-Paul JOUBERT communique que :

- les travaux de la rue des Acacias sont finis, il ne reste que le marquage au sol, idem pour les travaux de la rue d'Avrilly ;
- le béton désactivé de l'allée piétonne à côté de la mairie a été repris mais ne correspond toujours pas au cahier des charges, il devra être refait ;
- la barrière arrachée par un tracteur agricole a été remise sur le trottoir ;
- Il reste à méditer sur le nom de l'allée piétonne qui va de la mairie au city stade.

Didier MARTEL informe que :

- le conseil d'école a eu lieu le 07/11/2023 ;
- l'élection des parents d'élèves s'est déroulée avec une participation à hauteur de 73.25 % ;
- 156 élèves sont présents à l'école, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous aurons un effectif de 161 élèves ;
- une prévision pour la rentrée 2024 a été réalisé et nous comptabiliseront 166 élèves potentiels ;
- présentation de 2 nouveaux enseignants qui remplacent Mme Berthomier : Mme BROCHARD et M. DORIAT ;
- une évaluation externe a été réalisée pour les classes de CP, CE1 et CM1 ;
- un exercice de sécurité a été fait ce jour à l'école ;
- le programme phare des classes de CE2 à CM2 contre le harcèlement est toujours en vigueur ;
- le projet sportif a débuté en ce début d'année avec l'intervention de différents sports à l'école : rugby, Foot et Basket ;
- les classes de Mme PETITCOLIN et Mme THIVENT iront à la piscine municipale de Moulins du 11/03/2024 au 03/06/2024 ;
- le départ de Laurence RENOLLET implique un recrutement qui a été mis en place, la clôture des dossiers suite à l'appel à candidature se fera le 26.11.2023. La commission du personnel se réunira le mercredi 29.11.2023 pour étudier les différents profils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32.